

## Sas et presidence tournante

Par steph1775, le 12/10/2010 à 21:44

Bonjour,

Nous sommes actuellement en train de rédiger nos stauts pour une SAS entre 2 Associés (un president et un dg)

Nous souhaiterions instaurer une presidence tournante entre les 2 fonctions.

je sais que les statuts peuvent le prevoir (ce qui est déja le cas)

mais chaque année (lors du changement de president) doit ont avertir le greffe du tribunal de commerce pour une modification de K bis (et donc s'acquitter du montant de 200 euros pour changement de président)

merci de votre aide,

bien cordialement,

stephane clousier

Par Ymo, le 15/10/2010 à 15:14

La réponse est oui, vous devez faire les démarches auprès du Greffe puisqu'il s'agit d'un changement de mandataire social

Par steph1775, le 15/10/2010 à 15:17

merci!